



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle du centre intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 3 décembre 2018 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

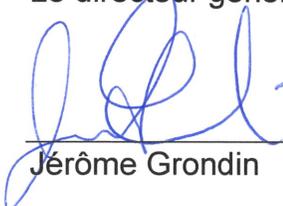
432, rue des Castors - lot 5 136 347 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'une pergola de 33 mètres carrés de superficie. L'article 10.4.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit la superficie maximale d'une pergola à 24 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 15 novembre 2018.

Le directeur général par intérim,



Jérôme Grondin